GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

AVIS D'INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DES ANCIENNES VOIES FERREES DE LA SOCIETE COMILOG

Le 28 aout 2025, à Dunkerque

Le Grand Port Maritime de Dunkerque, par décision du Directoire n°2025/151 en date du 9 juillet 2025 a décidé, conformément à l'article L 2122-9 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'incorporation au Domaine Public Portuaire des anciennes voies ferrées appartenant à la société Comilog, situées sur la parcelle AK19, commune de Gravelines.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement Logistique et Industriel – Tel : 03.28.28.78.78

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.